



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 JUIN 2020 À 15H

Centre administratif de l'Eurométropole
Bureau du 9^{ème} étage et visioconférence
Convocation du 5 juin 2020

Membres en exercices : 30 titulaires	Membres présents : 13 titulaires
30 suppléants	2 suppléants

Délibération n°358 du Comité syndical

6. Validation de principe de l'implication du syndicat mixte pour le SCOTERS dans le projet MORO franco-allemand – vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire

Le syndicat mixte pour le SCOTERS est sollicité comme les PETR voisins de l'Alsace du Nord et de la Bande Rhénane Nord, ainsi que les Eurodistricts PAMINA et Strasbourg/Ortenau, pour participer à un projet franco-allemand basé sur le modèle allemand du « MORO » c'est-à-dire un projet expérimental qui porte sur des démarches de coopération en aménagement du territoire.

Le programme MORO

Suite à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, les États français et allemand, avec les Länder concernés, et par symétrie, la région Grand Est, ont convenu d'expérimenter la mise en place d'améliorations engageantes dans les processus d'aménagement à leurs frontières communes, par la mise en place d'un projet pilote franco-allemand dans le cadre du programme MORO.

Le programme de recherche-action allemand MORO (MOdellvorhaben der RaumOrdnung) de l'Etat fédéral avec les Länder permet depuis 25 ans des « projets pilotes en aménagement du territoire ». Les projets pilotes MORO miment le processus de décision qui permet les actions, les projets, les perspectives et la planification en aménagement du territoire. Leurs enseignements permettent de remonter les propositions d'amélioration à l'échelle des Länder et du Bund et ainsi de dépasser les points de blocage.

La méthode choisie pour l'expérimentation est celle du « planspiel » (forme de simulation), un exercice qui livrera un prototype de processus décisionnel.

Deux sites pilotes sont identifiés : un dans la Grande Région (*autour de Sarrebruck*) et l'autre dans le Rhin Supérieur.

Le projet MORO sur le Rhin Supérieur

Le périmètre retenu est celui d'une très large bande transfrontalière autour de Strasbourg et Karlsruhe, Haguenau et Offenbourg, avec une latitude de Rastatt à Lahr. Il concerne ainsi les trois SCOT/PETR de la Bande Rhénane Nord, de l'Alsace du Nord et du SCOTERS, les Eurodistricts PAMINA et Strasbourg/Ortenau, les deux Regionalverbände Mittlere Oberrhein et Südlicher Oberrhein, les länder allemandes de la Rhénanie-Palatinat et du Baden-Württemberg et les grandes collectivités françaises (Grand Est – mandataire et future CEA et Eurométropole).

Le portage franco-allemand des États le Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire (BMI) représenté par le BBSR (Institut Fédéral de la Recherche pour la Construction, la Ville et l'Aménagement du Territoire), Le Ministère français de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, représenté par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) est assuré.

Dans le cadre donné par le projet MORO, qui doit porter sur des sujets d'aménagement du territoire, les thématiques de travail suivantes sont identifiées à ce stade :

1. prendre en compte la dimension transfrontalière dans le maillage territorial des infrastructures, équipements et des services, en particulier celui de la santé et de l'enseignement ;
2. concevoir l'attractivité économique de façon combinée avec l'aménagement du territoire en transfrontalier, et articuler mobilités, aménagement du territoire et développement économique

L'entrée foncière et l'objectif de réduction de la consommation d'espace seront intégrés aux réflexions quel que soit le sujet retenu.

Une seule thématique sera étudiée. Elle sera précisée en phase de lancement du projet (fin 2020).

Le calibrage financier pour l'accompagnement du projet est fixé à environ 220 000 euros TTC (sur la base de l'expérience MORO allemand), cofinancé à parité par les français et les allemands. Les accords de financements côté français seront actés au 2^{ème} semestre 2020. Une participation de l'ordre de 10 000 euros est attendue du SCOTERS et de l'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau.

La finalisation du dossier franco-allemand doit se faire en juin 2020 pour réalisation sur un an et demi dès fin 2020.

Afin de compléter ce dossier, les partenaires français sont invités à formaliser d'ici l'automne leurs accords de principe pour participer au projet.

Les décisions ultérieures, notamment concernant les accords de financement, seront prises par les futures instances.

Débats :

- Eric Kléthi rappelle que de nombreux partenaires sont impliqués dans ce projet, à différentes échelles. Il précise que les thématiques envisagées s'inscrivent parfaitement dans les travaux en cours de révision du SCOTERS.
- Yves BUR déplore le manque d'impact opérationnel des multiples démarches transfrontalières existantes. Il s'interroge sur les objectifs précis et sur la finalité de ce projet.
- Robert HERRMANN partage ce point de vue. Il souhaite également que des garanties soient apportées et que des objectifs concrets soient fixés. Il estime toutefois contreproductif pour le syndicat mixte pour le SCOTERS de s'isoler d'une telle démarche collective.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

à

13 voix pour,

1 voix contre : Yves BUR,

2 abstentions : Bernard FREUND, Robert HERRMANN

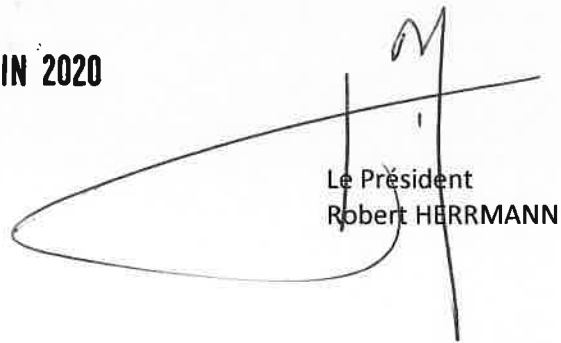
Approuve le principe d'impliquer le syndicat mixte pour le SCOTERS dans le projet MORO franco-allemand vers une meilleure coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire, sous réserve de s'assurer d'un réel impact local et de bien identifier la plus-value apportée pour notre territoire.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **24 JUIN 2020**

La publication le **24 JUIN 2020**

Strasbourg, le **24 JUIN 2020**



Le Président
Robert HERRMANN

